992 (2008-2009) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

1er AVRIL 2009

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative au devoir de mémoire, à la défense de la démocratie et de la citoyenneté et à la lutte contre les extrémismes

déposée par

MM. M. Bayenet, Mme Ch. Bertouille,
MM. J.-P. Procureur et B. Wesphael

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative au devoir de mémoire, à la défense de la démocratie et de la citoyenneté et à la lutte contre les extrémismes

Le Parlement wallon,

Considérant que la démocratie est un bien précieux et qu'il n'est pas de devoir plus impérieux pour le Parlement wallon que de contribuer à la transmission, aux générations actuelles et futures, de ses fondements et de ses principes,

Conscient que nos acquis démocratiques sont régulièrement mis en danger par des comportements antidémocratiques, racistes et haineux,

Vu que notre histoire regorge d'exemples qui ont mis en péril nos principes démocratiques,

Affirmant qu'il convient d'entretenir le souvenir du sacrifice de ceux qui se sont battus pour nos libertés,

Conscient que le témoignage des survivants à ces événements est une source importante de prise de conscience et qu'en raison de la disparition régulière des témoins directs il importe de combler le vide mémoriel inéluctable,

Constatant l'existence sur le territoire wallon de nombreux vestiges de ces guerres, dont il fut le théâtre morbide comme carrefour de l'Europe,

Considérant la dissolution progressive des liens sociaux qui, dans un espace désormais mondialisé, met à mal la conscience citoyenne et appelle à une redéfinition constante de ceux-ci,

Affirmant le rôle majeur que doit avoir le Parlement, comme haut lieu symbolique de la démocratie, dans le combat pour la sauvegarde de ses principes directeurs,

Insistant sur l'impérative nécessité d'une mobilisation sans faille des partis démocratiques contre toutes les formes d'extrémisme, de racisme, de haine et d'exclusion, débouchant trop souvent sur l'érection de barrières et de murs nous séparant de la compréhension de notre propre histoire,

Considérant que les États ont le devoir d'assurer le souvenir de ceux qui ont souffert de la déportation et de l'enfermement dans les camps de concentration,

Soulignant qu'il est important d'éclairer la population et tout particulièrement les jeunes sur les dangers de la remise en question des libertés fondamentales,

Rappelant la nécessité de mettre en place des outils utiles et efficaces d'éducation à la citoyenneté et de promotion de la démocratie, dont le devoir de mémoire constitue un important vecteur,

Soulignant le rôle primordial des communes dans la mise en œuvre de ces outils, en raison de leur proximité et de leur bonne connaissance du tissu social local et associatif,

Rappelant la visite du Parlement wallon sur les sites des camps de Ravensbrück et Sachsenhausen, en présence de rescapés et de jeunes parrainés par les parlementaires issus des partis démocratiques,

Constatant, à l'occasion de cette visite, la nécessité de repenser de façon moderne et dynamique la présence de la Belgique, et singulièrement de la Wallonie, sur les sites des camps de concentration allemands, et partant de maintenir la vivacité de la flamme du souvenir,

Soulignant la nécessité de poursuivre en permanence une réflexion approfondie sur le thème du devoir de mémoire, de la promotion de la citoyenneté et de la lutte contre les extrémismes,

Considérant les travaux du Groupe de travail « Devoir de Mémoire » du Parlement wallon et les contributions des experts associés,

Rappelant, dans ce cadre, le rôle de recherche et de révélation dévolu aux historiens, d'une part, ainsi que le rôle du politique pour fournir des outils de vulgarisation, de transmission et de partage de la mémoire, d'autre part,

Affirmant qu'il n'y a pas d'avenir sans le souvenir du passé,

– décide la création d'un Comité d'avis « Mémoire et Démocratie », ayant pour mission d'encourager la sensibilisation et la promotion de la démocratie, ainsi que l'éducation à la mémoire, auquel sera associée une Commission scientifique, composée d'experts;

– se déclare « Territoire de mémoire » et invite le Bureau à conclure, en ce sens, une convention avec l'asbl « Les Territoires de la mémoire »;

– encourage les communes à mettre en place des Conseils communaux des enfants et des jeunes, afin de poursuivre leur éveil aux enjeux de la démocratie;

– demande au Gouvernement :

  – de consacrer le 8 mai comme « Journée de la Mémoire, de la défense de la démocratie et de la citoyenneté », afin de permettre une action commune des autorités régionales, provinciales et communales, notamment avec les passeurs de mémoire, et de consacrer le 11 novembre comme « Journée de l'Armistice », afin de poursuivre la mise à l'honneur de ceux qui se sont sacrifiés pour nos valeurs démocratiques au cours des deux Guerres mondiales,

– de mettre en œuvre la création et le développement d'outils pédagogiques permettant la promotion des valeurs fondamentales de la démocratie,

– de négocier, avec le Gouvernement fédéral et les autres Gouvernements régionaux et communautaires, un accord de coopération en vue de mettre en œuvre une rénovation et un suivi des activités de la salle consacrée au souvenir des déportés belges dans le camp de Ravensbrück,

– de créer, en concertation avec le Gouvernement de la Communauté française, un titre de « passeur de mémoire » pour les survivants des camps de concentration et d'extermination et pour tous les combattants survivants de la Seconde Guerre Mondiale, et de permettre à tout jeune qui le souhaite de devenir lui-même passeur de mémoire, après une formation adaptée,

– de favoriser, en collaboration avec les communes, la structuration et la valorisation mémorielle et de tourisme culturel du patrimoine wallon, en rapport avec les objectifs de défense des valeurs démocratiques et des dangers qui les menacent.

M. Bayenet

Ch. Bertouille

J.-P. Procureur

B. Wesphael